



: sia-qualite@aviation-civile.gouv.fr F-mail Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 120/24

Date de publication: 30 MAY 2024

Objet: Modification temporaire de l'itinéraire hélicoptères en CTR Paris entre LFPI et IH3 (Gentilly)

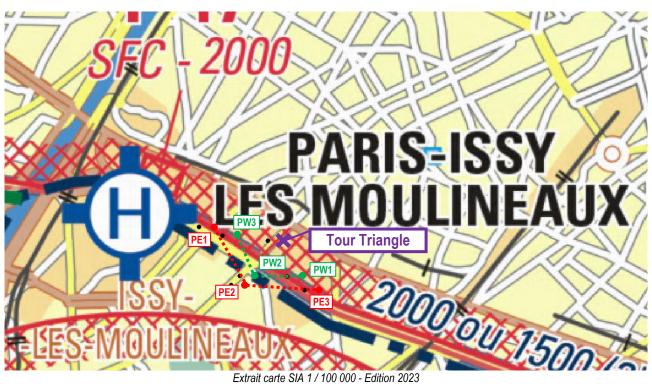
En vigueur: Du 13 juin 2024 au 29 octobre 2025

Lieu : FIR : Paris LFFF - Héliport : Paris-Issy-les-Moulineaux - Valérie André LFPI - AD : Paris Orly LFPO

La construction de la "Tour Triangle" à proximité du périphérique parisien dans son tronçon proche de l'héliport de Paris-Issy les Moulineaux, nécessite l'installation de grues qui obligent à modifier temporairement une partie de l'itinéraire hélicoptères en fonction des altitudes de vol et du sens de la trajectoire.

Le chantier de cette tour étant planifié jusqu'en 2025, ce SUP AIP présente les contraintes d'exploitation découpées en phases qui seront activées par NOTAM.

L'intégration dans la carte 1/100 000 "Itinéraires hélicoptères en CTR PARIS" (annexe à l'arrêté du 08 février 1984) se fera à l'issue des travaux.



Extrait carte SIA 1 / 100 000 - Edition 2023

SUP AIP N° 120/24 Date de publication : 30 MAY 2024

DESCRIPTION

Selon la phase de travaux en cours (activée par NOTAM) et les conditions météorologiques, et **fonction de l'altitude de vol**, un décalage de la trajectoire vers le Sud est à respecter par les pilotes dans le secteur du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (Paris).

Phase 1:

Altitude de vol supérieure ou égale à 1100 ft AMSL :

• Suivi de l'itinéraire (pas de contrainte complémentaire).

Altitude de vol inférieure à 1100 ft AMSL :

- Décalage systématique au Sud de l'axe de l'itinéraire :
 - Les hélicoptères volant vers l'Ouest se décalent de 150 mètres au Sud.
 - Les hélicoptères volant vers l'Est se décalent de 250 mètres au Sud.

Phase 2:

Altitude de vol supérieure ou égale à 1200 ft AMSL :

Suivi de l'itinéraire (pas de contrainte complémentaire).

Altitude de vol inférieure à 1200 ft AMSL :

- Décalage systématique au Sud de l'axe de l'itinéraire :
 - Les hélicoptères volant vers l'Ouest se décalent de 150 mètres au Sud.
 - Les hélicoptères volant vers l'Est se décalent de 250 mètres au Sud.

Phase 3:

Altitude de vol supérieure ou égale à 1300 ft AMSL :

Suivi de l'itinéraire (pas de contrainte complémentaire).

Altitude de vol inférieure à 1300 ft AMSL :

- Décalage systématique au Sud de l'axe de l'itinéraire :
 - Les hélicoptères volant vers l'Ouest se décalent de 150 mètres au Sud.
 - Les hélicoptères volant vers l'Est se décalent de 250 mètres au Sud.

Phase 4 :

Altitude de vol supérieure ou égale à 1500 ft AMSL :

Suivi de l'itinéraire (pas de contrainte complémentaire).

Altitude de vol inférieure à 1500 ft AMSL :

- Décalage systématique au Sud de l'axe de l'itinéraire :
 - Les hélicoptères volant vers l'Ouest se décalent de 150 mètres au Sud.
 - Les hélicoptères volant vers l'Est se décalent de 250 mètres au Sud.

Page 2/3 © SIA

SUP AIP N° 120/24 Date de publication : 30 MAY 2024

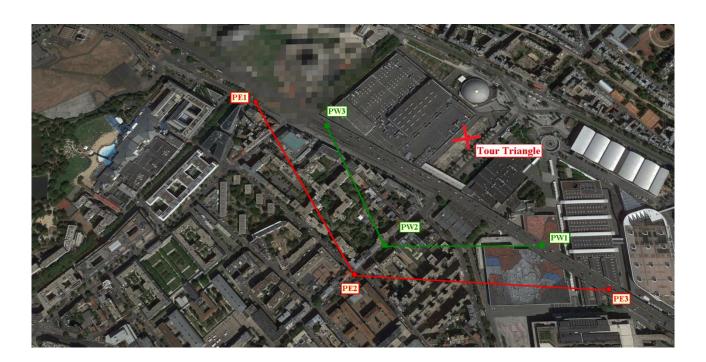
Phase 5:

Altitude de vol supérieure ou égale à 1600 ft AMSL:

• Suivi de l'itinéraire (pas de contrainte complémentaire).

Altitude de vol inférieure à 1600 ft AMSL:

- Décalage systématique au Sud de l'axe de l'itinéraire :
 - Les hélicoptères volant vers l'Ouest se décalent de 150 mètres au Sud.
 - Les hélicoptères volant vers l'Est se décalent de 250 mètres au Sud.



DÉFINITION DE LA TRAJECTOIRE « DÉCALÉE »

(Cf. Cartographie)

Position de l'obstacle "Tour Triangle" :

◆ 48°49'54.00"N - 002°17'09.30"E

Route vers l'Ouest:

◆ début de déviation : PW1 (48°49'46"N - 002°17'16"E)
◆ point bas : PW2 (48°49'46"N - 002°17'00"E)
◆ fin de déviation : PW3 (48°49'55"N - 002°16'54"E)

Route vers l'Est :

◆ début de déviation : PE1 (48°49'57"N - 002°16'46"E)
◆ point bas : PE2 (48°49'44"N - 002°16'57"E)
◆ fin de déviation : PE3 (48°49'43"N - 002°17'22"E)

INFORMATION DES USAGERS

ISSY TWR: 118.500 MHz ORLY TWR: 118.700 MHz

Page 3/3 © SIA